

## GUINEE BISSAU



Pour l'Égalité Femme - Homme



### TABLEAU DE LA SITUATION DE L'ÉGALITÉ

#### FEMME/HOMME GUINÉE BISSAU

La Guinée-Bissau est un pays lusophone de l'Afrique de l'Ouest. Sa capitale est Bissau. Baignée par l'océan Atlantique, limitée au nord par le Sénégal, à l'est et au sud par la République de Guinée Conakry, la Guinée-Bissau s'étend sur 36.120 km<sup>2</sup>, 28.000 km<sup>2</sup> de terre et 8.120 km<sup>2</sup> de mer. La population est estimée à 1.533.964 habitants en 2010 avec une espérance de vie des hommes

de 46,07 ans contre 49,79 ans pour les femmes. La Guinée-Bissau, entourée de pays francophones, compte une minorité significative de ses habitants possédant des connaissances du français. Il est membre de l'Organisation internationale de la francophonie depuis 1979.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels:

<b>INSTRUMENTS INTERNATIONAUX</b>	<b>CEDEF/CEDAW</b> (adoptée le 18 décembre 1979 et entrée en vigueur le 3 septembre 1981)	Date de signature : 15 juillet 1980
		Date de ratification : 23 août 1985
	<b>PROTOCOLE A LA CEDEF</b> (adopté le 6 octobre 1991 et entré en vigueur le 22 décembre 2002)	Date de signature : 12 septembre 2000
		Date de ratification : 5 août 2009
	<b>PIDESC</b> (adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976)	Date de ratification : 2 juillet 1992
	<b>CDE</b> (adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990)	Date de ratification : 20 août 1990
<b>RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES</b>	Adhésion	

	<b>STATUT DE ROME</b> (adopté à Rome le 17 juillet 1998 et entré en vigueur le 1er juillet 2002)	Date de ratification : 12 septembre 2000
	<b>DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES</b>	Adhésion
	<b>CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS</b>  <b>UNIES (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION : « Mettre fin à la mutilation génitale féminine».</b>	Adhésion
<b>INSTRUMENTS REGIONAUX</b>	<b>PROTOCOLE DE MAPUTO</b> (adopté à Maputo le 1er Juillet 2003 et entré en vigueur le 25 Novembre 2005)	Date de signature : 8 mars 2005
		Date de ratification : 19 juin 2008
	<b>CHARTRE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN ETRE DE L'ENFANT</b> adopté le 1er Juillet 1990 et entré en vigueur le 29 Novembre 1999)	Date de signature : 8 mars 2005
		Date de ratification : 19 juin 2008
<b>DECLARATION DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENTS AFRICAINS SUR L'EGALITE</b>	Adhésion	

## **ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME HOMME : MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES**

Pour la mise en œuvre des textes visant l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels.

### **Mécanismes institutionnels:**

- Article 33 de la Constitution, qui dispose que tout citoyen a le droit de recourir aux organes juridictionnels contre les actes qui violent ses droits
- Création, en 2000, de l'Institut pour les femmes et les enfants, structure opérationnelle permettant l'élaboration et la coordination des politiques relatives aux droits des femmes, à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme.
- Création de l'Institut pour les femmes et les enfants, sous la tutelle du Ministère de la Justice, du Ministère de la femme, de la famille, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté,
- Élaboration d'un projet de loi qui interdit expressément et sanctionne cette pratique.
- Création d'un comité national composé de plusieurs parties prenantes et chargé de lutter contre les pratiques traditionnelles nocives.
- Les dispositions constitutionnelles qui garantissent l'égalité de droit entre les hommes et les femmes,

### **AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES**

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place

pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes en Guinée Bissau et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

### ➤ **Santé et social**

- **LES AVANCEES**

L'accès aux services de santé de la reproduction intégrés et de qualité a été amélioré, 73 pour cent des centres de santé (83 sur 114 CS) offrent un paquet minimum en santé de la reproduction et 50 pour cent (55 sur 114 CS) offrent les soins obstétricaux d'urgence de base.

Ces résultats ont été obtenus grâce au renforcement des capacités des prestataires de santé dans les domaines des soins obstétricaux d'urgence, l'application du partogramme, les techniques contraceptives, la mise à disposition de kits d'accouchements, de césariennes. On note en outre que l'affectation par le MINSAP de nouvelles sages-femmes a grandement contribué à l'augmentation de la demande de services SR, de la part des femmes et des jeunes filles qui, pour des raisons socio-culturelles et religieuses dans certaines régions, préfèrent généralement être assistées par du personnel du sexe féminin. L'expérience acquise a servi d'input pour l'élaboration de la feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

### ➤ **Éducation et culture**

- **LES AVANCEES**

Le diagnostic du secteur éducatif en Guinée Bissau tel qu'analysé dans le DENARP. Il révèle que de grands pas ont été faits vers l'enseignement primaire universel et vers la parité entre les sexes. En effet, des progrès certains dans le domaine de la

couverture scolaire à tous les niveaux du système ont été atteints aux cours des sept dernières années. Le taux net de scolarisation du primaire est passé de 56,9% en 2003-2004 à 67,4% en 2010- 2011.

- **LES OBSTACLES**

Néanmoins, en dépit de ces progrès, le taux net de scolarisation reste faible en raison des abandons scolaires encore élevés au niveau du primaire et secondaire.

Dans l'enseignement secondaire, la situation est encore plus préoccupante dans la mesure où seulement un élève sur 1000 fréquente la dernière année de l'enseignement secondaire sans retard dans la scolarisation.

Par ailleurs, il faut mettre l'accent particulier sur les enfants en situation de vulnérabilité structurelle qui n'ont pas accès à l'enseignement de base. D'après les recommandations du rapport 2010 sur l'EPT, il est urgent que les gouvernements créent des mécanismes pour protéger les pauvres et les personnes vulnérables.

➤ **Violences basées sur le genre**

- **LES AVANCEES**

Les efforts de l'État sont à mentionner, avec l'approbation en juin 2011 d'une loi contre la MGF (criminalisation de l'excision) ainsi que la préparation d'une loi contre la Violence Domestique et de la Politique Nationale d'Égalité et Équité de Genre.

- **LES OBSTACLES**

Le manque de dénonciations et d'enregistrement des cas de VBG, lié au manque de conscience des populations et des agents publiques sur les droits humains des femmes et la VBG étant un crime.

Selon une enquête réalisée en 2010 par l'IMC et le Ministère de l'Intérieur, il a été enregistré, au cours de ces cinq dernières années, un total de 22.598 cas de VBG sur tout le territoire national et dont les violences physiques et sexuelles sont en moyenne estimées respectivement à 40% et 60% des cas. Ces données nous donnent donc une image sûrement vague de la réalité.

Les efforts de l'État sont à mentionner, avec l'approbation en juin 2011 d'une loi contre la MGF (criminalisation de l'excision) ainsi que la préparation d'une loi contre la Violence Domestique et de la Politique Nationale d'Égalité et Équité de Genre.

### ➤ Accès à la justice

#### • LES AVANCEES

Dans l'accès à la justice et le renforcement des capacités du secteur judiciaire :

- la mise à disposition des acteurs du secteur de la Justice des mécanismes institutionnels et de ressources humaines qualifiées pour assurer l'accès et l'utilisation des services publics de qualité (service d'assistance juridique et judiciaire) aussi bien au niveau national (CENFOJ : 14 nouveaux magistrats en formation) que local (5 CAJ ont assisté 1349 personnes dont 22% de femmes ; 44% de cas ont été jugés à Bissau et 56% en région.)
- Ouverture de cinq centres d'accès à la justice (CAJ) où les pauvres peuvent trouver des informations, des services et une aide juridique. Le Centre national des formations juridiques (CENFOJ) s'est chargé de renforcer les capacités en matière de formation, avec notamment la formation de magistrats et d'assistants juridiques œuvrant au sein du CAJ pour faire respecter les droits des populations les plus vulnérables.

- **LES OBSTACLES**

L'accès à la justice n'est pas toujours garanti principalement dû aux problèmes d'accessibilité aux tribunaux, de disponibilités des cadres de la fonction judiciaire, à la lenteur et aux coûts élevés de l'instruction.

Les Tribunaux, les Procureurs, la Police Judiciaire et le Barreau souffrent d'un manque d'infrastructure adéquate. Ceci aggrave le désintéressement des professionnels qui travaillent dans le secteur de la justice.

De graves problèmes d'accès à la justice sont enregistrés, notamment dans le milieu rural et plus particulièrement au niveau des femmes. Cette situation relève du fait que les victimes subissent la lenteur des règlements due pour une large part à l'éloignement entre les tribunaux ou leur inexistence.

De plus, la méconnaissance de leurs droits par manque d'information et la défaillance constatée sur le terrain de toute forme de soutien juridique ne permettent pas une relation de confiance entre la justice et les citoyens.

➤ **Accès aux ressources**

- **LES OBSTACLES**

*En dépit des textes, les inégalités entre les sexes restent persistantes dans l'accès aux biens et aux ressources.* Bien que 51,9% des femmes soient considérées comme actives, elles travaillent principalement dans le secteur informel et l'agriculture de subsistance (77,1% données de l'ILAPII/2010) qui ont des taux de rentabilité économique les plus faibles. La concentration des femmes dans ces types d'activités s'explique en grande partie par la faiblesse des niveaux d'alphabétisation et d'éducation des filles ce qui se traduit par un accès très limité des femmes aux ressources.



## **OBSERVATIONS GENERALES**

Les discriminations dont elles font encore l'objet n'empêchent pas les femmes de la Guinée Bissau d'être très actives. En effet, elles doivent faire face aux discriminations dans la famille; aux violences conjugales sans oublier les mutilations génitales. Leur accès limité à l'éducation réduisent leurs chances de se voir aux postes de prise de décision, et au secteur d'emploi dans le formel.

A cela s'ajoute la persistance de certaines dispositions législatives discriminatoires. Les femmes en milieu rural sont les plus vulnérables et méritent une attention toute particulière.

## **RECOMMANDATIONS**

- Faire de l'égalité de genre une cible transversale de pilotage du développement et de la réduction de la pauvreté ;
- Intégrer des dispositions spécifiques à la participation économique et à l'entrepreneuriat des femmes dans la future politique sur l'emploi ;
- Développer des incitatifs économiques pour les partis politiques ;
- Créer un espace de mentorat pour les femmes candidates novices en politique

**N.B** : Le RF-EFH est disponible pour accompagner le pays à sensibiliser la population aux recours légaux prévus et intensifier la sensibilisation des populations afin de mettre fin aux stéréotypes sur les femmes, aux mythes créés autour des MGF tels que la préservation de l'identité féminine et culturelle, l'exigence religieuse, le contrôle de la sexualité ou encore la conformité sociale.

**Documents consultés** <http://fr.wikipedia.org/wiki/Guin%C3%A9-Bissau>



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme

